

Mourad, 20 ans : un jeune « irradié » du pôle emploi

David PUAUD

Educateur spécialisé

Doctorant en anthropologie

J'exerce le métier d'éducateur de rue dans une petite ville de province depuis quelques années. Ce matin j'accompagnais Mourad à la Mission Locale pour qu'il puisse bénéficier d'une convention pour réaliser un stage dans un foyer pour personnes handicapées. Mourad effectue en ce moment un service civique avec le service de prévention et le centre social du quartier. Sur le trajet vers la mission locale, Mourad m'explique qu'il sort d'une incarcération de six mois pour de multiples petits délits cumulés dans sa jeunesse. Il m'indique : « *tu sais, on ne me traite pas pareil depuis que je suis sortie d'incarcération. On dirait que ça me poursuit, regarde la conseillère de la Mission locale, elle ne veut pas me faire de convention* ». Je rencontre donc avec Mourad cette conseillère qui me confirme qu'elle ne pourra délivrer cette convention de stage : « *Cela fait un an que je n'ai pas revu Mourad, on fait de l'accompagnement social. Il sort d'incarcération. On a besoin de le revoir sur plusieurs rendez-vous, d'établir un projet avec lui, de le réinscrire dans un Contrat d'Insertion à la Vie Sociale (CIVIS)* ». Mourad rétorque : « *mais il me faut simplement une convention de stage, j'ai l'employeur, il me prend pour deux semaines* ». Je tente également de faire le forcing, j'indique : « *Mourad travaille avec nous dans le cadre du service civique, mais on ne peut pas établir une convention de stage : on a besoin de votre service* ». La conseillère me répond : « *J'ai plus de 100 suivis, si je dois faire des conventions à tout ceux qui ne viennent pas régulièrement ! Nous ne sommes pas qu'un organisme de placement, juste un guichet, nous faisons de l'accompagnement social !* ». Mourad obtient un rendez-vous dans trois semaines. Nous décidons de nous rendre au Pôle emploi pour qu'il puisse bénéficier d'une convention dans le cadre d'une Evaluation en Milieu de Travail. Mourad m'indique dans la voiture : « *tu sais, elle ne peut pas me faire une convention parce qu'elle a un rapport sur moi du fait que j'ai quitté l'Ecole de la Deuxième Chance (un dispositif de*

réinsertion) où elle m'avait orienté. Je leur avais dit que je n'avais pas de problèmes de justice, alors quand je leur ai annoncé mon absence pour six mois à cause de mon incarcération, ils m'ont fait la morale. Je te jure la prison ça me poursuit, on me juge même après que j'ai fait ma peine ». Nous arrivons au pôle emploi, Mourad se présente au guichet. Il indique à l'agent administratif : *« Bonjour madame, je voudrais me réinscrire car je suis irradié »*. Je souris de ce lapsus, la conseillère ne l'a pas remarqué. Elle souligne le fait qu'il doit attendre de recevoir son numéro d'identifiant par courrier, puis il devra se rendre à un rendez-vous avec une conseillère du pôle-emploi. Mourad attendra pour réaliser son stage.